AR Prefecture
006-210600383-20250625-D_24_06_2025-DE
Reçu le 01/07/2025

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

REPUBLIQUE FRANCAISE - Loi du 5 avril 1884 (article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°24/2025
OBJET : BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°01/2025

Conseillers en exercice :	27
Présents :	18
Excusés :	9
Pouvoirs :	7
Votants :	25

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-neuf juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Christine VAUTRIN, Stéphane GARAVAGNO, Caroline RICORD.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA a donné pouvoir à Christian GORACCI,
Laurence MARGAILLAN a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON,
Colette ZALMA a donné pouvoir à Lydie CHRETIENNOT
Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Sylvie DAVILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, dans le cadre de l'ajustement du budget primitif 2025, les modifications suivantes :

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal :

D'ADOPTER la décision modificative présentée ci-dessus.

AR Prefecture
006-210600383-20250625-D_24_06_2025-DE
Reçu le 01/07/2025

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			-	+	-	+
011	617	Etudes et recherches	15 532,00			
011	62268	Autres honoraires, conseils..	7 663,48			
014	739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU		13 727,60		
014	739218	Autres prélèvements pour reversement de fiscalité entre collectivités locales		40 219,00		
014	7498	Autres reversements sur dotations et participations		5 532,00		
74	744	FCTVA				20 283,12
74	74778	Participations autres fonds européens				6 000,00
75	752	Revenus des immeubles				10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			**23 195,48**	**59 478,60**	**-**	**36 283,12**

INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Libellé	DEPENSES		RECETTES	
			-	+	-	+
024	024	Produits des cessions d'immobilisations				80,00
10	10226	Taxe d'aménagement			80,00	
TOTAL INVESTISSEMENT			**-**		**80,00**	**80,00**

TOTAL GENERAL	**36 283,12**	**36 283,12**

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

ADOPTE la décision modificative présentée ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 1 JUIL. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 1 JUIL. 2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l''objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.